

Factsheet: Flossbach von Storch - Bond Opportunities RT

Rapport mensuel au 30-04-24

Durée indéterminée

VNI: **114,61** EUR

Rating Morningstar™: 

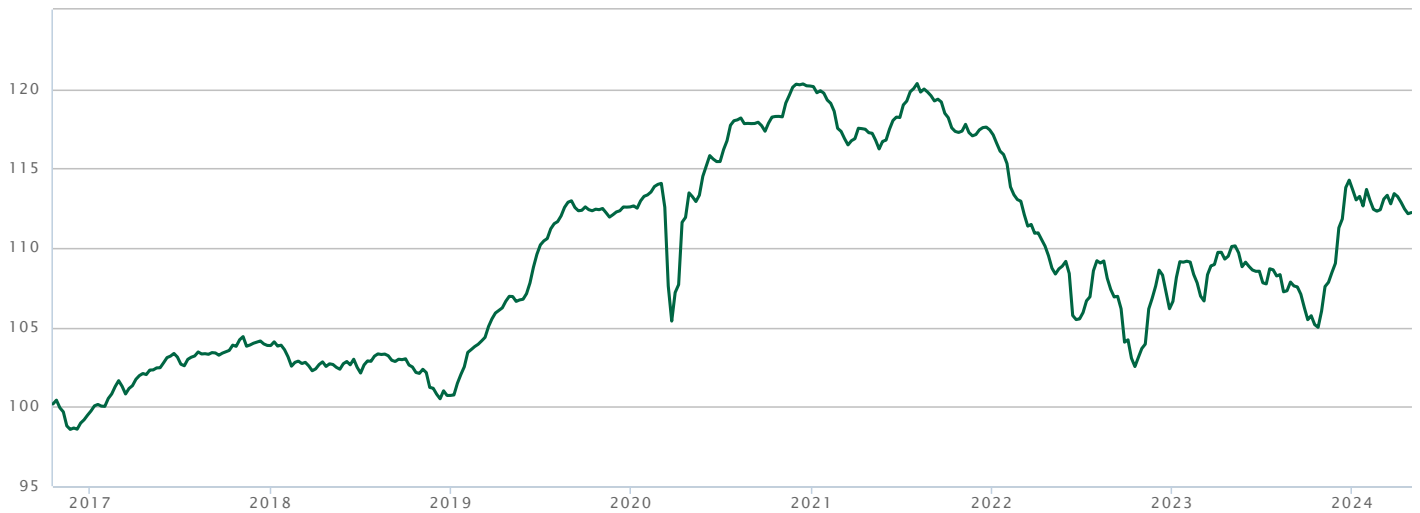
Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses d'investissements. La notation Morningstar de ★ à ★★★★★ constitue une évaluation quantitative des performances passées d'un fonds d'investissement, tenant compte des risques et des coûts imputés. Elle ne prend pas en compte les éléments qualitatifs et est calculé selon une formule (mathématique). Les fonds d'investissement sont classés par catégorie et comparés à des fonds d'investissement similaires en fonction de leur score. Ensuite ils reçoivent d'une à cinq étoiles. Dans chaque catégorie, 5 étoiles sont prévues pour 10% des scores les plus élevés, 4 étoiles pour les 22,5% suivants, 3 étoiles pour les 35% intermédiaires, 2 étoiles pour les 22,5% suivants, et 1 étoile pour les 10% les moins performants. La notation est calculée mensuellement en fonction du rendement historique sur trois, cinq ou dix ans et ne tient pas compte de l'avenir. Les compartiments qui n'existent pas encore depuis 3 ans ne recevront pas de notation. Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul, veuillez vous référer à <https://www.morningstar.com/views/research/ratings>.

Politique d'investissement

Le Flossbach von Storch – Bond Opportunities (le « compartiment ») promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088. L'objectif de la politique d'investissement du compartiment consiste à réaliser une plus-value intéressante en tenant compte du risque d'investissement. L'actif du compartiment sera investi dans des instruments du marché monétaire et des valeurs mobilières à revenu fixe dans le monde entier, selon le principe de la diversification des risques. Le compartiment fait l'objet d'une gestion active. La composition du portefeuille est élaborée, régulièrement vérifiée et, éventuellement, ajustée par le gestionnaire du fonds exclusivement conformément aux critères définis dans la politique d'investissement. La performance n'est pas comparée à celle d'un indice. Dans le cadre de ses décisions d'investissement relatives au compartiment, le gestionnaire du fonds respecte les exigences de la politique de durabilité de la société de gestion et les éléments qui y sont mentionnés tels que définis plus en détail à la section « Politique de durabilité » du prospectus. Flossbach von Storch suit une approche globale de la durabilité dans l'ensemble du groupe : En tant qu'investisseur orienté à long terme, Flossbach von Storch attache de l'importance à ce que les entreprises gèrent de manière responsable leur empreinte environnementale et sociale et à ce qu'elles luttent activement contre les incidences négatives de leurs activités. Les entreprises en portefeuille sont notamment contrôlées par rapport aux objectifs climatiques fixés et les progrès sont suivis à l'aide de certains indicateurs de durabilité. Flossbach von Storch met en œuvre des critères d'exclusion à l'échelle du groupe avec des caractéristiques sociales et environnementales. Celles-ci incluent l'exclusion des investissements dans des entreprises ayant des modèles économiques spécifiques. Les armes controversées sont notamment concernées par ces critères. Une politique de participation obligatoire est également mise en œuvre afin d'encourager une évolution positive en cas d'incidences négatives particulièrement graves sur certains facteurs de durabilité des investissements. Afin d'atteindre les objectifs d'investissement, l'actif du compartiment sera investi dans des valeurs mobilières à revenu fixe (y compris des obligations d'entreprise), des instruments du marché monétaire, des obligations de toutes sortes, y compris des obligations à coupon zéro, des obligations indexées sur l'inflation, des titres à rémunération variable, des parts de fonds d'investissement (fonds cibles), des dépôts à terme, des produits dérivés, des certificats et autres produits structurés (p.ex. emprunts en actions, obligations à option, bons de jouissance à option, obligations convertibles, bons de jouissance convertibles), ainsi que des liquidités, selon le principe de la diversification des risques. L'exposition à la devise étrangère est limitée à 15 % maximum de l'actif net du compartiment. Les parts dans des OPCVM ou autres OPC (« fonds cibles ») peuvent être acquises jusqu'à une limite maximale de 10 %. Dans le but d'atteindre les objectifs d'investissement précités, le fonds peut également recourir à des instruments financiers dérivés (« produits dérivés ») à des fins d'investissement et de couverture. Les investisseurs peuvent en principe racheter leurs parts chaque jour ouvrable bancaire au Luxembourg, à l'exception des 24 et 31 décembre. Le rachat des parts peut être suspendu si, compte tenu des intérêts des investisseurs, des circonstances exceptionnelles l'imposent. Ce compartiment peut ne pas convenir aux investisseurs qui souhaitent retirer leur argent du compartiment dans un délai de 3 ans. Cette catégorie de parts ne verse pas de revenus à l'investisseur, mais les investit à son tour. Le dépositaire du fonds est DZ PRIVATBANK S.A., dont le siège est situé à 1455-Strassen, Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

Cette politique de placement fait partie intégrante de la fiche d'informations clés. Le capital et/ou le rendement n'est/ne sont pas garanti(s) ou protégé(s). Toute décision d'investir dans l'OPC se doit de tenir compte de toutes les caractéristiques et objectifs de l'OPC : ce fonds est SFDR art.8.

Évolution de 100 € investis dans ce compartiment depuis 17-10-16 au 30-04-24



Flossbach von Storch - Bond Opportunities RT

Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

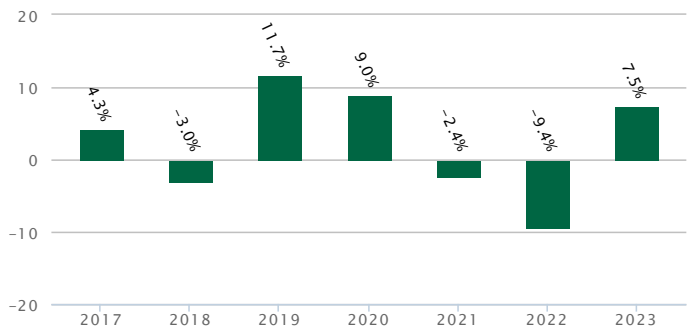
Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 30-04-24*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création
Flossbach von Storch - Bond Opportunities RT	-1,12%	-0,93%	-1,66%	+2,77%	-1,33%	+1,40%	+1,83%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendrier au 31-12-23*

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



Flossbach von Storch - Bond Opportunities RT

* Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds commun de placement et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. Source: Infront

Caractéristiques

Général

Dividendes bruts

Distribue un dividende Non

L'indicateur de risque

Type de parts	Actions de capitalisation
Taille de la classe d'actions	607.185.166,26 EUR
Taille du compartiment	6.201.295.442,34 EUR
Nombre de parts	5.266.537,77
Devise	EUR
Code ISIN	LU1481583711
Benchmark	Barclays Global-Aggregate Total Return Index Value Hedged
Horizon d'investissement	Minimum 3 ans
Structure juridique	Compartiment du fonds commun de placement de droit luxembourgeois Flossbach von Storch
Compartiment de	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit luxembourgeois
Service financier	CACEIS Belgium NV, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Domicile	Luxembourg
Gestionnaire(s)	Frank Lipowski

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Première VNI	100,00 EUR au 17-10-16
Périodicité	La valeur nette d'inventaire est calculée quotidiennement à Bruxelles, sur base des derniers cours connus pour cette évaluation.
Publication sur le site internet	http://www.tijd.be http://www.lecho.be/

Souscription minimale

Minimum de souscription initial	0,00 EUR
Minimum de souscription supplémentaire	0,00 EUR

Dates appliquées pour les ordres

Ordres reçus par Nagelmackers avant	J = date de la clôture de la période de réception des ordres de même que date de la valeur nette d'inventaire publiée : chaque jour ouvrable bancaire avant 13 heures.
Date d'évaluation du cours	J +1 jour ouvrable bancaire à Bruxelles = date de calcul de la valeur nette d'inventaire.
Date-valeur	J+ 3 jours ouvrables bancaires à Bruxelles = date valeur des souscriptions.



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 Ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Indicateur de risque L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Cela évalue les pertes potentielles associées à une performance future à un niveau faible, et les conditions de marché défavorables n'influeront très probablement pas sur la capacité du fonds à vous payer. Selon le prospectus, les risques de change, de solvabilité, de cours, de contrepartie, de liquidité et de taux d'intérêt peuvent entraîner des conditions de marché inhabituelles.

Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, nous vous renvoyons au paragraphe y afférent dans le prospectus, disponible auprès du prestataire de services financiers ou via le site web.

Frais

Frais d'entrée (par souscription)	Maximum 3%.
Frais de sortie	Pas d'application
Frais de gestion	1,10%
Frais courants	1,16% Les frais courants indiqués sont basés sur le dernier exercice financier du fonds. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation: 1,02% Coûts de transaction: 0,14%
Frais de conversion	Pas d'application
Commission de performance	Pas d'application
Swing price	Pas d'application
Anti-dilution levy	Pas d'application
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*	Pas d'application
Précompte mobilier sur dividende*	Pas d'application
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*	30%
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS) de 30% pour tout investisseur personne physique résident fiscal belge sur tout ou partie de la plus-value réalisée lors du remboursement de part(s) de fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs directement ou indirectement en créances (obligations, liquidités...). En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû.	

* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.

Documents

 Estimation des frais	français
 Estimation des frais	néerlandais
 Document d'informations clés	français
 Document d'informations clés	néerlandais
 Prospectus	français
 Prospectus	anglais
 Prospectus	néerlandais
 Rapport annuel	anglais
 Rapport semestriel	anglais
Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : http://www.fvsinvest.lu	

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

Par le terme « fonds », il faut comprendre un Fonds Commun de placement ou le compartiment de celui-ci. Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur. Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers. La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables. Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du Service Plaintes de la Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser au promoteur du fonds commun de placement Flossbach von Storch Invest S.A. 6, Avenue Marie-Thérèse, 2132 Luxembourg, Luxembourg, www.fvsinvest.lu, info@fvsinvest.lu, Beschwerde@fvsinvest.lu; ou à l'instance compétente en intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et à la distribution d'instruments financiers : ombudsman en conflits financiers (North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, 1000 Bruxelles, Ombudsman@Ombudsfin.be)

Pour un aperçu de vos droits en tant qu'investisseur, veuillez consulter cette page web : <https://www.nagelmackers.be/fr/services/investir-chez-nagelmackers/vos-droits-en-tant-qu-actionnaire>

Les droits de l'investisseur sont disponibles en néerlandais et en français.

Powered by

